

**Sandra DALBIN**

Vice-Présidente du Conseil Départemental  
Déléguée aux Personnes Handicapées  
Conseillère Communautaire MPM  
Conseillère d'Arrondissements

Marseille, le 09.11.15

**Monsieur Claude JORDA**  
**Conseiller Départemental**  
**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**HOTEL DU DEPARTEMENT**

**NOS REF. : SD/DB**

**Monsieur le Conseiller Départemental, Cher Collègue,**

Vous avez alerté la Présidente du CD 13, Martine VASSAL par courrier du 04.11.2015 car vous êtes soucieux de la situation des usagers de l'APF, au sujet de la fermeture du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) de l'APF des Bouches-du-Rhône.

En ma qualité de Vice-Présidente déléguée au Handicap je me dois de vous informer de la situation et surtout de vous rassurer.

Je vous rappelle que le Conseil Départemental a réuni, pour la première fois depuis son existence, toutes les associations de personnes porteuses de handicap, le 18 septembre 2015. Cette rencontre a donné le ton de la politique de Madame la Présidente concernant le handicap : aucun usager ne sera mis à l'écart. Depuis cet événement hautement symbolique, les services et moi-même ne cessons de mettre en pratique au quotidien nos engagements.

En effet, nous avons rencontré les usagers de l'APF lors de leur rassemblement du 5.11.2015 et nous les avons reçu au sein du CD 13 afin d'être à leur écoute et surtout de donner le même niveau d'information aux usagers, aux salariés qui interviennent à leur domicile ainsi qu'aux bénévoles qui les accompagnaient. Fort de constater que ce n'était pas le cas à l'APF.

Nous avons répondu à l'angoisse des usagers qui, faute d'information complète, pensaient qu'un risque réel d'arrêt de prise en charge existait au 31.01.16.

.../...

Nous avons fait un rappel historique de nos engagements vis-à-vis de l'APF et avons indiqué que la décision de fermeture du SAAD dépend du Conseil d'Administration de l'APF au niveau national et non du CD 13. Ce qui nous a permis de préciser que le déficit de ce service est en grande partie dû au choix stratégique de l'APF au niveau national qui a choisi d'appliquer la convention collective de 1951 au personnel du SAAD.

Nous avons réaffirmé qu'une solution sur mesure sera proposée à chacun des usagers en cas de fermeture par l'APF du SAAD à compter du 31.01.16 avec deux voire trois associations qui interviennent dans ce domaine.

Nous avons donc rassuré l'ensemble des participants sur la détermination sans faille de la gouvernance du CD 13 en mettant en place un dispositif qui répond totalement au besoin des usagers de ce service s'il venait à fermer.

L'ensemble des participants nous a remerciés de cette rencontre.

Je reste toutefois à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

Veuillez agréer, **Monsieur le Conseiller Départemental, Cher Collègue**, mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping letters that appear to be 'S.D.' followed by a long horizontal stroke.

**Sandra DALBIN**